



Règlement Coupe De France Handisport de CSO 2008

La Coupe de France Handisport de CSO 2008 se déroule sur les étapes suivantes :

1. 3 et 4 mai : Cap Hunter à Tremblay en France
2. 30 mai au 1^{er} juin : CSI Vétérans de la Baule
3. 21 et 22 juin : CSO de Cabourg
4. 3 Juillet : CSI de Blaye
5. Fin juillet : Gueret
6. 5 au 7 septembre : CSO de Chevillon
7. 20 Septembre : RIDE de Deauville
8. Novembre : finale à Equita'Lyon

Les catégories d'épreuves organisées sont intitulées en rapport avec les appellations de la FFE. Elles sont programmées via le système de la FFE et engageables via le site Internet de celle-ci.

Pour la première manche (samedi) :

- Club Série 4 préparatoire :

Ouverte aux cavaliers titulaires d'une licence Amateur
Réservée à des cavaliers titulaires d'une licence Handisport

- Amateur Série 2 préparatoire :

Ouverte aux cavaliers titulaires d'une licence club
Réservée à des cavaliers titulaires d'une licence Handisport

- Pro série 3 préparatoire :

Ouverte aux cavaliers titulaires d'une licence amateur
Réservée à des cavaliers titulaires d'une licence Handisport

Pour la seconde manche (dimanche) :

- Club Série 4, épreuve spéciale :

Ouverte aux cavaliers titulaires d'une licence Amateur
Réservée à des cavaliers titulaires d'une licence Handisport

- Amateur Série 2, épreuve spéciale :

Ouverte aux cavaliers titulaires d'une licence club
Réservée à des cavaliers titulaires d'une licence Handisport

- Pro série 3, épreuve spéciale :

Ouverte aux cavaliers titulaires d'une licence amateur
Réservée à des cavaliers titulaires d'une licence Handisport



Les classements sont comptabilisés par couple cavalier cheval.

Un cavalier peut prétendre à concourir qu'une seule catégorie d'épreuve pour l'ensemble de la saison. Il devra déclarer dès la première étape le cheval avec lequel il disputera la coupe.

Seuls les résultats des quatre meilleurs performances sur l'ensemble des concours seront retenus pour le couple engagé.

Les points attribués sont :

- 5 points au 1^{er}
- 4 points au 2^{ème}
- 3 points au 3^{ème}
- 2 points au 4^{ème}
- 1 point à tous les suivants ayant terminé l'épreuve sans abandon ni élimination

La finale sera dotée d'un coefficient 1,5.

Dans le cas où un cavalier doit changer de cheval en cours de saison, les points du nouveau couple seront remis à zéro.

La participation à une épreuve au moins de la Coupe de France, sans abandon ni élimination ouvrira le droit de s'engager au Championnat de France.

Les procédures d'engagement pour chaque étape seront précisées sur le site un mois environ avant celle-ci.

La responsable CSO de la commission équitation est :

Patricia NADOUX

06 70 62 01 86